

3.4 – Encourager et accompagner les transformations collectives

FICHE-ACTION
24

RENFORCER LA PARTICIPATION ET LE POUVOIR D'AGIR DES CITOYENS DANS L'ÉVOLUTION DE LA VILLE

Ambition

Objectifs stratégiques

Donner aux citoyens un pouvoir d'agir et d'accélérer les transformations écologique et solidaire.

Revitaliser la démocratie locale par une citoyenneté active.

Permettre aux citoyens de prendre part au processus de décision.

Mieux répondre aux attentes des citoyens en tenant compte de leur expertise d'usage.

Objectifs opérationnels

Etablir une feuille de route du dialogue citoyen.

Organiser des concertations.

Varié les outils de participation citoyenne utilisés et les adapter aux objectifs recherchés.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Citoyens, associations, etc.

Éléments DE CONTEXTE

Il est plus que jamais important de réinterroger la société pour évoluer vers un monde plus durable. La transition écologique et solidaire ne peut se faire qu'avec la force du collectif et le changement des pratiques du plus grand nombre. La participation des citoyens est donc primordiale car elle permet de prendre conscience de la nécessité d'évoluer et l'action citoyenne est souvent accélératrice des transitions.

La Ville de Bayonne a mis en place plusieurs dispositifs pour faire vivre la participation citoyenne et donner du pouvoir d'agir aux habitants : Budget Participatif, Conseils de

quartiers, Écho de la Cité, les élus à votre écoute, L'Atelier citoyen, concertations ponctuelles, Commissions extra-municipales etc. Pour poursuivre et amplifier cette dynamique et donner davantage de lisibilité à la politique de dialogue citoyen de la Ville de Bayonne, il serait opportun d'articuler davantage entre eux les outils existants, ainsi que d'en expérimenter de nouveaux.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

La Communauté Pays Basque place les citoyens au cœur de ses politiques publiques. Elle a organisé une concertation pour l'élaboration de ses politiques publiques et schémas stratégiques afin de permettre à tous les habitants d'exprimer leurs opinions et de faire partager leurs idées. Le Plan de Mobilité Pays Basque dans son axe 3 « Axe entraînement : faire pour et avec les usagers » évoque l'encouragement des initiatives citoyennes, et notamment la mise en œuvre d'un budget participatif.

Descriptif DE L'ACTION

1 — Poursuivre et amplifier la dynamique de participation citoyenne existante

La Ville de Bayonne a mis en place différents dispositifs de concertation, qu'elle entend continuer à animer et à faire vivre de manière dynamique.

À cet effet, elle vient d'installer le second Conseil de quartiers. Les conseillers, dont le mandat de 2 ans s'étalera jusque fin 2025, ont pour mission de poursuivre la mise en œuvre des actions initiées par le premier Conseil de quartiers.

La Ville, qui termine actuellement la réalisation des projets lauréats de la 2^e édition du Budget Participatif, s'apprête à lancer sa 3^e édition courant 2024. La démarche sera dotée, comme en 2022, d'un budget de 300 000 € pour réaliser des projets qui s'inscrivent dans la transition écologique et solidaire. La Ville étudiera la possibilité d'établir un partenariat avec des acteurs du territoire (tels que bailleurs sociaux, Syndicat des Mobilités), pour élargir la capacité à agir des citoyens et mutualiser les moyens.

Enfin, la Ville poursuivra l'organisation de concertations thématiques, en s'appuyant sur des ateliers en présentiel complétés par la plateforme numérique L'Atelier Citoyen. Les « petits » projets d'aménagement touchant au quotidien des habitants pourront faire l'objet de « micro-concertations » afin de s'appuyer sur l'expertise d'usage des citoyens.

2 — Structurer et planifier les démarches de concertation municipales à travers l'élaboration d'une feuille de route dédiée

La réalisation d'une feuille de route suppose d'identifier les thématiques ou projets sur lesquels la Ville souhaite impliquer les citoyens et définir ses attendus en matière de concertation.

Ainsi, la Ville peut inviter les citoyens à réfléchir, collaborer et contribuer à la fabrique de la ville de demain, sur des thématiques variées, afin de recueillir leurs idées, envisager des solutions et des orientations, qui, par la suite pourront donner lieu à des projets plus précis (exemple de thématiques en lien avec l'avenir de la ville sur lesquelles le débat pourrait être ouvert : évolution des modes de vie, place des enfants dans l'espace public, vieillissement de la population, l'eau dans la ville, etc.).

La Ville peut également enrichir un projet stratégique (type schéma directeur) ou opérationnel (comme l'aménagement d'une place) avec l'expertise d'usage citoyenne. Pour ce faire, il est nécessaire de définir la matière à débat et de réaliser un « mandat de participation citoyenne », dont le rôle est de donner les règles du débat (attendus, questions à débattre, calendrier, modalités de la participation et retour vers le citoyen), afin de faciliter l'engagement citoyen et de rendre la concertation efficiente.

Des outils de concertation variés seront mobilisés en fonction des attendus de la concertation et du public cible (panel citoyen, convention citoyenne, ateliers citoyens, évaluation participative, world, café, etc.). Il s'agit d'adapter l'accès aux concertations pour les citoyens concernés et de favoriser un renouvellement des participants. En s'adressant à des publics variés, les outils de concertation contribuent à créer de l'implication citoyenne.

3 — Créer une gouvernance du dialogue citoyen

Il ressort la nécessité de créer une coordination globale du dialogue citoyen pour mieux planifier la démarche d'ensemble et assurer sa coordination. À cet effet, la mise en place d'un comité de pilotage dédié à cette question serait un véritable atout. Il permettrait de partager les retours d'expérience, mais également le choix des sujets à concerter et définir les outils adaptés. Il favoriserait également le développement de la culture commune de la concertation entre les agents et les élus. À cet effet, des actions de formation, ou form'actions pourraient être mises en œuvre.

Enfin, il serait tout à fait opportun de mutualiser certains outils de concertation avec le CCAS, comme une plateforme numérique commune Ville-CCAS.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 900 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de concertations organisées
- Adoption d'une feuille de route du dialogue citoyen

D'IMPACT :

- Évolution du nombre de citoyens participant à des démarches de concertation